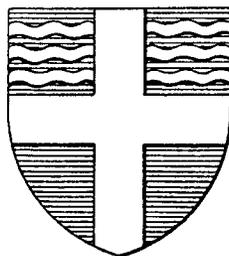


COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1983**

pour la période du 1er avril 1983 au 31 mars 1984

présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif.

Les conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat. — Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. — Compte de chèques postaux : 12-2827. — Téléphone : 55 21 21 - 55 21 22 - 55 10 25.

Etat civil

Mariages : les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

Décès et inhumations : en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, téléphone 42 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Bibliothèque. — Rampe de la Gare 2. Ouverture : mardi, de 15 h. à 19 h.; mercredi, de 15 h. à 18 h.; jeudi, de 9 h. 30 à 12 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

Service de soins infirmiers à domicile. — Rampe de la Gare 4. Téléphone 55 10 80, de 11 h. à 12 h. — Pesée des nourrissons le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

Bureau d'information sociale et juridique (B.I.S.). — Route de Suisse 71.

Ouvert : mardi - mercredi - jeudi, de 13 h. 30 à 17 h.
vendredi, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

Entraide familiale de Versoix et environs. — Président : M. Robert Piccot. — Responsable du placement : Mme Cornelia Herzer, téléphone 55 44 40.

Aide ménagère au foyer. — Centrale : rue des Vollandes 30, téléphone 36 12 10.

Placements familiaux. — Mme Muller, téléphone 20 86 65.

Inspecteur du bétail. — M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix. — Suppléant : M. Marcel Lacroix, Sauverny-sur-Versoix.

Service du feu. — *Etat-major :* Cap G. Alessi, téléphone 55 16 53; Plt P. Marcuard, téléphone 55 20 25; Plt Cl. Lehmann, téléphone 55 29 11.

Protection civile. — Chef local : M. Albert Jaccard, p. ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie. — Route de Suisse 69. Téléphone 55 10 21.

Levée des ordures

Secteur lac : soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura : soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg. a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi des sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

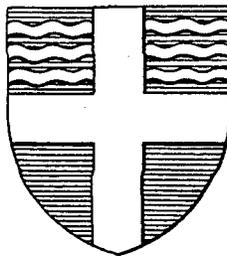
COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1983

pour la période du 1er avril 1983 au 31 mars 1984

présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 27 mars 1983

Entré au Conseil en :

PARTI RADICAL

MM. Alessi Didier	1983
Conti Daniel	1979
Courtois Michel	1979
May Samuel	1963 et 1975
Mme Rey Lise	1982
Schneckenburger Janine	1983
M. Zolliker Michel	1983

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

Mme Falconnet Denise	1979
M. Levrat Bernard	1967 et 1983
Mme Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Pouilly Léonard	1984
Salamin Pierre-Marie	1971

PARTI LIBÉRAL

M. Barde Alain	1983
Mme Kraus-Gurny Liselotte	1975
MM. Lacroix Raymond	1979
Picot Jacques	1979
Schneckenburger René	1979

ENTENTE COMMUNALE

MM. Jaeggle Michel	1983
Margand Jacques	1983
Meyll Pierre	1975

PARTI SOCIALISTE

MM. Herbez Cédric	1983
Jauslin Georges	1979

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1983-1984

Président :	M. René Schneckenburger
Vice-président :	Mme Micheline Pernet
Secrétaire :	M. Michel Courtois

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : Wicht Pierre, CA délégué; Conti Daniel, président; Barde Alain, Jaeggle Michel, Jauslin Georges, May Samuel, Pernet Micheline, Salamin Pierre-Marie, Schneckenburger René.

Commission des bâtiments : Ferrero Claude, CA délégué; Piccot Jean-Pierre, président; Alessi Didier, Herbez Cédric, Lacroix Raymond, Margand Jacques, Picot Jacques, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine.

Commission des travaux : Ramseyer Gérard, CA délégué; Picot Jacques, président; Falconnet Denise, Margand Jacques, Jauslin Georges, Lacroix Raymond, Pouilly Léonard, Rey Lise, Zolliker Michel.

Commission d'aménagement et urbanisme : Wicht Pierre, CA délégué; May Samuel, président; Courtois Michel, Jauslin Georges, Kraus-Gurny Liselotte, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Picot Jacques, Salamin Pierre-Marie.

Commission des sports : Ramseyer Gérard, CA délégué; Schneckenburger René, président; Conti Daniel, Herbez Cédric, Kraus-Gurny Liselotte, Levrat Bernard, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Zolliker Michel.

Commission sociale et culturelle : Ferrero Claude, CA délégué; Pernet Micheline, présidente; Alessi Didier, Barde Alain, Falconnet Denise, Herbez Cédric, Jaeggle Michel, Kraus-Gurny Liselotte, Rey Lise.

Commission de l'environnement : Ferrero Claude, CA délégué; Courtois Michel, président; Falconnet Denise, Herbez Cédric, Lacroix Raymond, Levrat Bernard, Meyll Pierre, Schneckenburger Janine, Schneckenburger René.

Commission de gestion du Fonds Livada : Wicht Pierre, président; Jauslin Georges, Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline.

COMMISSION SPÉCIALE

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Bühler Joseph, Lehmann Claude, Magnin Willy (nommés par le Conseil municipal); Lacroix Marcel, Mühlheim Hermann (nommés par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice, Mettaz Ferdinand (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président : May Samuel; membres : Wicht Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Jauslin Georges, Knoblauch Pierre, Ricci François.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 24 avril 1983

MM. Ferrero Claude, Ramseyer Gérard, Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives

M. **Claude Ferrero** (suppléant : M. Gérard Ramseyer)

Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Protection civile - Service du feu - Problèmes sociaux - Activités culturelles - Aviation et aéroport - Environnement.

M. **Gérard Ramseyer** (suppléant : M. Pierre Wicht)

Routes et travaux - Voirie - Assainissement - Cours d'eau - Plage - Sports - Stades et places de jeu - Agriculture - Forêts - Cimetière - Affaires militaires.

M. **Pierre Wicht** (suppléant : M. Claude Ferrero)

Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Locations - Police et circulation - Aménagement et urbanisme - Etat civil.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1983

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1er avril 1983 au 31 mars 1984. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1983 uniquement.

CONSEIL MUNICIPAL

Les élections communales du 27 mars 1983 ont apporté quelques changements dans la composition du Conseil. Tout d'abord, rappelons que le nombre de conseillers a passé de 21 à 23, ceci du fait que la population versoisienne dépasse 8000 habitants. Sept nouveaux conseillers sont entrés en fonction.

Ceux qui ont quitté le Conseil pour diverses raisons sont : MM. Pierre Macheret (qui a siégé de 1967 à 1971 et de 1979 à 1983), Jean-Pierre Marquis (1972-1983), Jean-Daniel Guex (1979-1983), Jean-Claude Röthlisberger (1979-1983) et Pierre-Yves Schmutz (1979-1983).

Deux mutations sont déjà intervenues : en automne 1983, M. Jean-Pierre Brunet, élu en 1979, a donné sa démission pour raisons de santé et a été remplacé par M. Michel Zolliker; au début de 1984, M. Cédric Rossetti, entré en 1977, s'est retiré pour cause d'obligations professionnelles et a été remplacé par M. Léonard Pouilly.

A tous ces anciens collègues qui ont déjà été remerciés officiellement, nous réitérons ici notre reconnaissance pour leur engagement et l'intérêt qu'ils ont manifesté pour la marche de notre collectivité locale.

Lors des élections administratives du 24 avril 1983, les trois conseillers administratifs sortants ont été reconduits dans leurs fonctions.

Compte tenu des réunions de l'ancien Conseil qui n'étaient pas mentionnées dans le précédent rapport, le Conseil municipal a tenu neuf séances plénières durant la période sous revue. Il s'y est ajouté trois séances internes de travail et quarante réunions des diverses commissions.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

2 mai 1983 :

- Transfert d'une parcelle communale du domaine privé au domaine public au chemin Vandelle.
- Crédit complémentaire pour les travaux du périmètre place du Bourg, rue de l'Industrie.
- Présentation du compte rendu administratif, des comptes financiers de l'exercice 1982 et des crédits supplémentaires.

17 mai 1983 :

- Crédit d'étude pour les installations sportives.
- Crédit pour un parking à Bon-Séjour.
- Crédit pour collecteurs d'égouts à réaliser sur le tronçon inférieur de la route de Sauverny.
- Acquisition de la propriété chemin de Montfleury 1.
- Crédit pour participer à la construction du quai de transbordement des wagons CFF à l'avenue Adrien-Lachenal.
- Crédits supplémentaires de l'exercice 1982.
- Adoption des comptes financiers et du compte rendu administratif de l'exercice 1982.

2 juin 1983 :

- Prestation de serment et installation du nouveau Conseil municipal.

13 juin 1983 :

- Approbation du rapport de gestion et des comptes 1982 de la Fondation communale Versoix-Centre.
- Préavis pour un plan d'aménagement route de Sauverny - chemin Ami-Argand.

26 septembre 1983 :

- Information sur l'étude d'une maison pour personnes âgées.
- Vente à l'Etat de la villa 45 chemin Louis-Dégallier.
- Préavis pour un plan d'aménagement au Grand-Montfleury.

24 octobre 1983 :

- Décision sur l'emplacement de la maison pour personnes âgées.
- Présentation du budget communal pour 1984.

15 novembre 1983 :

- Aménagement du quai de Versoix.
- Adoption du budget 1984.

19 décembre 1983 :

- Crédit pour la rénovation de l'immeuble 25 route de Suisse.
- Préavis pour un plan d'aménagement à Bon-Séjour.

6 février 1984 :

- Désignation de deux conseillers pour procéder à l'élection du Conseil d'administration de la Banque Hypothécaire de Genève.

RELATIONS PUBLIQUES

Le 24 septembre 1983, notre commune accueillait l'assemblée générale annuelle de l'Association des communes genevoises, présidée pour la dernière fois par notre conseiller administratif, M. Pierre Wicht. Cette manifestation en tout point réussie a réuni environ 130 magistrats et anciens magistrats.

Le 30 novembre 1983, un train spécial amenait de Berne le nouveau président du Conseil national, M. André Gautier. Au cours d'un arrêt à Versoix, M. Gautier, accompagné de M. Rudolf Friedrich, conseiller fédéral, et de nombreuses personnalités, a été accueilli par M. le président du Conseil d'Etat Pierre Wellhauser et les autorités versoisiennes. Notre Musique municipale a agrémenté cette cérémonie, à laquelle un large public a pris part.

D'autres personnalités et groupements ont été reçus, parmi lesquels nous mentionnons :

- Son Excellence l'Ambassadeur du Maroc en Suisse, lors des deuxièmes Floralies de Versoix.
- La presse sportive, à l'occasion de la Fête cantonale de gymnastique.
- Le Comité de la section romande du Mouvement suisse pour l'économie d'énergie, pour une séance de travail.
- M. Edmond Colli, compositeur, à l'occasion de la remise du manuscrit de la marche « Honneur à Versoix ».
- M. Alain Borner, citoyen de Versoix, à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil d'Etat.
- Les autorités de la ville belge de Frameries, conduites par M. Max Audain, bourgmestre, lors de l'accueil d'une classe d'enfants de cette commune à Versoix.
- L'assemblée générale du Cercle des agriculteurs du canton de Genève, présidée par M. René Courtois, ancien maire de Versoix.

Administration communale et personnel — Finances — Fonds spéciaux — Construction, urbanisme et aménagement — Route d'évitement — Police et circulation — Etat civil — Statistiques.

Conseiller administratif délégué : M. Pierre Wicht

Administration communale et personnel

Aucune mutation n'est intervenue dans le personnel communal durant l'exercice écoulé.

Nous devons cependant mentionner que notre bûcheron, M. Jules Marendaz, a dû interrompre momentanément son activité pour raisons de santé.

L'effectif du personnel communal s'établit ainsi au 31 décembre 1983 :

— Secrétariat et état civil	4 personnes
— Service des travaux (cantonniers et jardiniers)	9 personnes
— Concierges et responsables des bâtiments :	
— à temps complet	4 personnes
— à temps partiel	7 personnes
— Bibliothèque (à temps partiel)	2 personnes
— Protection civile (à temps partiel)	3 personnes
— Gardien de plage et aide-cantonnier (temps partiel)	1 personne

L'accroissement continu des tâches nous a incités, après consultation de la Commission des finances, à demander une étude d'organisation à l'Institut Batelle. Cette société, qui a déjà effectué de tels travaux pour plusieurs communes genevoises, doit entreprendre cette étude tout prochainement.

La multiplicité des activités qui se déroulent au centre de Bon-Séjour pose de sérieux problèmes pour la conciergerie et la surveillance de ces bâtiments. Il devient nécessaire de modifier l'organisation du travail en complétant l'équipe existante.

Finances

Les renseignements fournis par le Département des finances sur l'estimation des rentrées fiscales sont, depuis 1980, plus précis et étayés sur des données réelles. Il nous appartient toutefois de les apprécier en nous fondant sur nos propres renseignements. L'évaluation de la valeur du centime additionnel, poste le plus important de nos recettes, reste ainsi toujours délicate.

Comme chaque année, nous sommes restés prudents dans l'évaluation des diverses recettes et avons cherché à être aussi précis que possible dans le calcul des dépenses.

La communication du produit des centimes additionnels nous a, à nouveau, apporté une surprise agréable. Budgétisé à Fr. 115.000,—, soit pour un montant de Fr. 5.750.000,—, le produit a finalement atteint

Fr. 5.960.000,—, soit Fr. 119.188,— par centime. Il faut cependant relever qu'une nouvelle fois les prévisions établies par le Département des finances, soit Fr. 127.400,—, n'ont pas été atteintes. Ce fait souligne bien la prudence dont nous devons faire preuve lors de la préparation du budget.

La plus-value globale de nos recettes 1983 s'établit à Fr. 645.000,— par rapport au budget. Les dépenses sont restées dans des proportions raisonnables en regard des prévisions. Les dépassements sont de l'ordre de Fr. 227.000,—, soit le 3,1 % du budget. D'autre part, nous enregistrons sur d'autres postes des économies d'environ Fr. 360.000,—.

Tout cela permet d'effectuer une attribution supplémentaire de Fr. 707.200,— à nos réserves, soit un montant total de Fr. 1.400.000,—. Le Conseil municipal est invité à procéder à l'affectation de cette somme.

Le compte budgétaire annuel boucle avec un excédent de recettes de Fr. 70.338,60.

Le taux moyen des intérêts de nos emprunts s'est élevé à 5,43 % en 1983, alors qu'il était de 5,67 % en 1982. Cette légère diminution reflète la diminution des taux qui s'est amorcée en 1983.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté après celui de Fr. 2.000.000,—, au début de l'année 1983, auprès de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents annoncé dans notre compte rendu précédent. Les engagements de dépenses décidés en 1983 ont pu être financés au moyen de nos réserves.

Fonds spéciaux

Comme chaque année, nous pouvons relever que nos fonds spéciaux, dont le détail figure dans les états financiers, ne sont que peu mis à contribution.

Il faut toutefois signaler que plusieurs cas d'aide sociale ont été prélevés du fonds de bienfaisance.

L'action du paquet de Noël, qui dépend du « Fonds d'entraide » constitué à cet effet, permet chaque année de remettre à environ quatre-vingts familles ou personnes isolées de condition modeste un colis de denrées alimentaires lors des fêtes de fin d'année.

Le « Fonds Livada » dispose à fin 1983, intérêts accumulés compris, d'un capital de Fr. 3.473.000,—. L'accord pour l'utilisation des fonds, qui respecte les volontés de la donatrice, n'a pas encore été mis au point avec les exécuteurs testamentaires.

Construction, urbanisme et aménagement

L'année 1983 n'a pas vu de grandes réalisations prendre corps, à l'exception du chantier de la troisième tour du Grand-Montfleury.

Le Conseil municipal a donné des préavis favorables pour trois plans d'aménagement :

1. Au Grand-Montfleury, pour la tour en cours de construction, quatre immeubles de cinq niveaux, le centre commercial et un espace réservé pour un bâtiment scolaire.

2. Au groupe intitulé « Les Conifères », prévoyant la construction d'une centaine d'appartements et d'un poste de protection civile communale dans le périmètre compris entre la route de Sauverny, le chemin Ami-Argand et la voie ferrée.
3. A la Fondation communale Versoix-Centre, pour la construction d'un bâtiment locatif HLM de vingt et un appartements à Bon-Séjour en prolongement des immeubles du « Domaine ».

Un quatrième plan est à l'étude, prévoyant la construction de deux petits bâtiments, soit dix-huit logements, au chemin César-Courvoisier.

Un projet prévoyant la construction de trente-six appartements à la route de Suisse, à Versoix-la-Ville, fait encore l'objet de tractations entre les promoteurs et le Service du plan d'aménagement.

Les grands ensembles de maisons familiales déjà mentionnés dans nos précédents comptes rendus sont en construction et déjà partiellement occupés.

Des villas sont en construction ou prêtes à construire à l'avenue Adrien-Lachenal, à la route des Fayards et à la route de Saint-Loup.

Dans le Bourg, trois immeubles sont actuellement l'objet de rénovations importantes ou de reconstruction.

Sur le plan industriel, mentionnons les travaux de restructuration de la Fabrique de chocolat Favarger, dont le chantier est en pleine activité, et la construction en cours à Richelien d'un bâtiment destiné à de petites industries, par l'entreprise Fluid Automation Systems.

En ce qui concerne les propriétés communales, la reconstruction de l'immeuble route de Suisse 25 est en cours, le Conseil municipal ayant voté, le 19 décembre 1983, un crédit de Fr. 790.000,— à cet effet. Le bâtiment comprendra deux locaux commerciaux ou administratifs et deux logements.

L'autorisation de construire a été obtenue pour la transformation de la villa 151 route de Suisse.

Toutefois, en raison de l'acquisition de la propriété voisine par la commune, le dossier est remis en étude pour une utilisation conjointe des deux propriétés.

Le groupe d'immeubles situé entre les rues des Moulins, des Dissidents et des Boucheries, que nous appelons maintenant la « Maison du Charron », fait l'objet d'une étude pour une rénovation à usage partiellement public. En raison de l'ancienneté du bâtiment principal, la Commission des monuments et des sites est intervenue pour en sauvegarder certaines parties.

Le bureau ACAU (Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme) a poursuivi ses travaux pour la préparation du nouveau plan d'aménagement. Le projet a été soumis à la Commission d'aménagement et d'urbanisme et aux groupes politiques du Conseil municipal. Il doit encore faire l'objet d'une exposition publique avant d'être soumis pour préavis au *Conseil municipal*. Rappelons que la décision définitive appartient au canton.

Route d'évitement de Versoix

Il faut d'emblée remarquer que, sur le terrain, rien de spectaculaire n'est constaté. Quelques villas acquises par l'Etat ont été démolies et

la reconstruction de la Fabrique de chocolat Favarger s'effectue en fonction de la route.

Pendant, le Département des travaux publics continue ses études de détail avant de soumettre le projet de loi au Grand Conseil. Nous avons obtenu de M. le conseiller d'Etat Grobet l'affirmation qu'il désire réellement aboutir à la construction de cette artère dans un proche avenir.

Du côté communal, conscients de l'importance des incidences des travaux prévus qui vont modifier certains secteurs, nous avons créé et mis à l'ouvrage une commission composée d'ingénieurs et d'architectes. La Commission d'études techniques de la route d'évitement du Bourg (CETREB) a pour mandat d'effectuer les études d'impact du tracé, de rechercher et d'étudier les améliorations à obtenir, de créer la future place devant la gare et de rester en liaison avec le Département des travaux publics. Le Conseil administratif est informé en permanence du travail de la CETREB et les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance de leurs études tout récemment.

En l'état, nous pouvons considérer que l'ouverture du chantier de la route d'évitement a pris du retard en regard des prévisions de 1983. Nous restons cependant confiants dans les promesses du chef du Département des travaux publics.

Police et circulation

Nous pouvons d'emblée relever que les problèmes auxquels nous sommes le plus souvent confrontés se rapportent à des questions de circulation routière et de parcage des véhicules. Les cas qui nous sont soumis sont examinés avec la gendarmerie et le Service cantonal de la circulation.

L'aménagement principal de 1983 est celui de la nouvelle place du Bourg et de la rue de l'Industrie. Il n'apporte en fait pas de nouvelles places de stationnement. Des limitations de la durée du stationnement ont été décidées.

Le quai de Versoix a fait l'objet d'une étude de réaménagement dont les travaux sont en voie de finition. La demande d'y mettre la circulation en sens unique n'a pas été acceptée par les instances cantonales, celles-ci estimant qu'il n'y avait pas lieu de créer des restrictions dans la circulation. De toute façon, les places de parcage n'auraient pas été en nombre supérieur.

La situation générale du stationnement dans l'agglomération est de plus en plus difficile. Elle provient de l'augmentation des véhicules, ainsi que de l'affluence de la clientèle des magasins et des établissements publics. L'Association des commerçants et artisans de Versoix, créée en automne 1983, s'est déjà attachée à ce problème.

Les autorités communales ne sont pas restées inactives, mais le manque de terrains disponibles ne facilite pas les choses. Dans l'immédiat, il existe une possibilité, qui est à l'étude, dans le secteur du Vieux-Moulin. D'autre part, dans le cadre des travaux de la route d'évitement du Bourg, il a été mis à l'étude la création d'un parking souterrain à la place de la gare. Toutefois, il s'agit d'une réalisation encore éloignée.

En attendant, une solution temporaire consistant en la création d'un emplacement sur le terrain vague au-devant de la nouvelle poste pourra être réalisée rapidement.

Au début de cette année 1984, nous avons salué avec satisfaction la décision de la police d'ouvrir le poste de gendarmerie jusqu'à 1 h. 30 le matin au lieu de 21 h. 30. Il s'agit d'une mesure que nous avons déjà demandée à plusieurs reprises. La présence sur place de la police revêt toujours un aspect préventif auquel la population est sensible.

Etat civil

Il a été célébré soixante-huit mariages (cinquante-sept en 1982), enregistré dix décès (seize en 1982) et aucune naissance (une en 1982) à Versoix, du 1er janvier au 31 décembre 1983.

Durant la même période, dix-neuf naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi quarante et un nouveaux Versoisiens.

Notre service d'état civil a délivré cent quarante-sept extraits divers durant l'année 1983.

Il a été procédé à vingt-quatre inhumations dans notre cimetière, dont quatre incinérations. Il faut ajouter à ces chiffres l'utilisation de huit nouvelles cases au columbarium.

Statistiques

La population versoisienne a évolué comme suit entre le 31 décembre 1982 et le 31 décembre 1983 :

	1982		1983	
Total		8196		8231
soit :				
genevois		2135		2204
confédérés		3193		3264
étrangers		2868	8196	2763
				8231
se répartissant :				
— hommes				
genevois	986		1004	
confédérés	1433		1462	
étrangers	1503	3922	1433	3899
— femmes				
genevoises	1149		1200	
confédérées	1760		1802	
étrangères	1365	4274	1330	4332
		8196		8231

Nous signalons que la proportion d'étrangers a passé, en dix ans, de 40 % à 34 %.

Routes — CFF — Assainissement — Voirie — Cours d'eau, plage et port — Sport, stade et emplacements de sport — Sociétés locales — Agriculture — Forêts — Cimetière — Décoration florale.

Conseiller administratif délégué : M. Gérard Ramseyer

Routes

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler que, dans l'attente des travaux routiers consécutifs à la route d'évitement du Bourg de Versoix, nous ne conduisons que des chantiers routiers d'importance secondaire.

C'est ainsi qu'ont été remis en état le chemin de Braille, le chemin des Graviers et le chemin Routh de Varicourt.

La « place du Bourg » a vu le jour. Voté en mai 1982, le projet a été exécuté comme prévu. La rue de l'Industrie enregistre un trafic allant de 5600 à 8200 véhicules par jour; destinée ces prochaines années à l'accès du chantier de la route d'évitement du Bourg, elle n'a donc reçu qu'un revêtement provisoire. L'arborisation du secteur a été particulièrement soignée avec la plantation de cinq plants de charmille (*carpinus betulus*) et d'un platane, plants de plus de quarante ans d'âge. Une fontaine est venue agrémenter encore le site, sur lequel peuvent désormais jouer les enfants, à l'abri de la circulation, et en attendant que s'implante à cet endroit, de manière ponctuelle, un marché. Il nous paraît enfin utile de rappeler que la conception de cette place avait fait l'objet d'un sondage d'opinion, du 15 avril au 15 mai 1981. S'en dégagèrent les volontés suivantes :

- 72 % des personnes interrogées voulaient une place du style tel qu'exécuté.
- 60 % des avis exprimés limitait à cinq le nombre de nouvelles places de parking créées, une limitation à 15 enregistrait 84 % des suffrages.
- La totalité des avis exprimés réclamait la plantation de cinq à dix arbres dans ce secteur.

Ainsi donc, la volonté populaire exprimée a été scrupuleusement respectée; il est bon de le rappeler dans la mesure où il n'est pas fréquent que l'Autorité communale puisse ainsi accéder aux vœux de ses administrés.

L'important chantier de la route de Sauverny (RC 37) a concrètement débuté sur le terrain le 29 mars 1984. L'année sous référence a été marquée par une nette amélioration du projet initial dans le sens des vœux de la commune de Versoix. L'Etat de Genève a décidé l'implantation d'une piste cyclable le long de cette artère. Conscients de l'importance d'une liaison piétons-cyclistes reliant Montfleury au Bourg

en longeant la voie CFF, nous avons obtenu le passage en dénivelé inférieur et un raccord de cette future liaison avec le projet cantonal. Rappelons enfin que cet important chantier cantonal, dont le coût est devisé à 5,6 millions, trouve son origine concrète dans une demande exprimée, le 30 novembre 1979, par la commune de Versoix. Il a, dans sa conception, été singulièrement compliqué par les problèmes issus de la campagne Bon-Séjour sur le plan de l'assainissement, des accès et de la réalisation de parkings dans ce secteur.

CFF

Nous aborderons ce chapitre en signalant avec satisfaction qu'une hérésie a vécu à Versoix : depuis le 30 mars 1984, le transbordement par trucks routiers des wagons de la Papeterie n'emprunte plus la route de Suisse. En accord tant avec le canton de Genève que les CFF, le quai de transbordement se trouve dorénavant côté Jura des voies CFF, au niveau des Moulins de Versoix. C'est l'issue heureuse d'une discussion ferme avec les intéressés, c'est surtout une économie très considérable de l'Etat dans le cadre des travaux de la route d'évitement du Bourg et surtout une amélioration évidente des conditions de sécurité de la circulation dans notre commune.

Au printemps 1983, les CFF ont annoncé leur intention de construire, à côté de la gare de Versoix, un bâtiment de service. A l'origine, ce bâtiment était prévu à cheval sur le passage sous-voies, conception qui ne correspondait pas à nos vues dans l'optique d'une complète refonte de l'esplanade de la gare en corrélation avec la réalisation de la route d'évitement du Bourg. Les CFF ont accédé à nos vœux et ce bâtiment de service a été réalisé au nord de la gare; il s'agit d'une réalisation purement fédérale.

L'entretien de la halte CFF de Pont-Céard a fait l'objet d'une convention admise par l'Autorité communale, le 10 février 1984. Selon ses termes, la commune de Versoix s'occupe du nettoyage du nouvel abri, de l'entretien des escaliers d'accès aux quais, de l'arrosage et de l'entretien des plantations. Par contre, l'abri reste en totalité propriété des CFF, qui se chargent en outre de l'entretien des quais.

Assainissement

Nous inaugurons, en novembre 1982, le collecteur de Richelien. Cet ouvrage a été complété cette année par un collecteur reprenant les eaux du secteur Petit-Saint-Loup / Les Gravines, le point de jonction avec le collecteur de Richelien étant situé approximativement au niveau du pont de l'autoroute. Cette exécution faisait partie des crédits votés en septembre 1980 pour l'assainissement des eaux du secteur de Richelien.

Les discussions se sont poursuivies avec les propriétaires des immeubles du quartier des Vernes pour une mise en séparatif de leurs eaux. Du côté de la commune, tout est prêt dans cette région. Nous

avons en effet profité de la réalisation immobilière de la S.I. Champs-Fleuris à l'avenue Lachenal pour poser en attente le collecteur permettant la reprise ultérieure des eaux du quartier des Vernes. La discussion se situe maintenant au niveau des organes cantonaux.

Comme c'est souvent le cas, l'étude approfondie du collecteur de l'avenue Louis-Yung débouche sur un certain nombre d'études complémentaires avant l'établissement d'un concept. C'est ainsi que l'idée de déverser les eaux de pluie dans le canal de Saint-Loup a déterminé les organes cantonaux à exiger une étude relative aux possibilités d'absorption de ce cours d'eau. En fait, le projet n'est donc pas encore établi au niveau des plans définitifs. Ce dossier est l'illustration de la complexité des problèmes qui se posent en matière d'assainissement dès que l'on touche à un secteur important du réseau communal.

Nous terminerons ce chapitre en remerciant les propriétaires privés des relations cordiales qu'ils ont ménagées tant à notre administration qu'à nos ingénieurs mandatés.

Voirie

En 1983, la commune de Versoix a fait détruire 2518 tonnes d'ordures et livré 138 tonnes de résidus imputrescibles. Le tableau ci-dessous vous renseigne sur l'évolution enregistrée dans ce domaine, avec une augmentation constante de 4 % environ.

Année	Tonnage	Coût
1976	1631 tonnes	Fr. 137.000,—
1981	2341 tonnes	Fr. 199.000,—
1982	2431 tonnes	Fr. 207.000,—
1983	2518 tonnes	Fr. 239.000,—

Cours d'eau, plage et port

Il était devenu nécessaire de remettre en état de manière sérieuse la vanne-écluse à l'entrée du canal de Saint-Loup, à La Bâtie. Ce travail a consisté en la réfection du lit du canal à son entrée, la pose d'une nouvelle vanne, le renforcement des enrochements, la mise en état des berges et leur consolidation sur quelques centaines de mètres. Le risque d'inondation est ainsi éliminé dans ce secteur. Dans une prochaine étape sera repris le problème des prises d'eau, des déversoirs et du curage du lit de ce canal, lequel fêtera l'année prochaine le bi-centenaire de sa création.

Les travaux d'étude de la réfection du lit du « bief de la Versoix », ou « canal des usiniers », se sont poursuivis. Il s'agit d'une opération d'environ Fr. 200.000,—. La situation juridique à ce sujet est cependant complexe. Elle est actuellement à l'examen et ce n'est que l'année prochaine que pourront débuter les travaux.

Notre plage reste très fréquentée. Sa gestion est compliquée du fait que les eaux et le terrain appartiennent à l'Etat de Genève et que l'exploitation est conférée à la commune de Versoix. Notre convention

devrait être revue et nous attendons des propositions pratiques du Département des travaux publics. Pour l'heure, les structures mises en place donnent satisfaction; le problème des planches à voiles n'est cependant pas résolu. Si l'on tient compte des privés, des écoles de planches à voiles subventionnées, des clubs privés locataires de l'Etat et que l'on veut en même temps sauvegarder les intérêts et la sécurité des baigneurs, on comprendra la nécessité d'une surveillance ferme et rigoureuse.

La grue électrique de Port-Choiseul dépend des services de l'Etat. C'est par contre la mairie de Versoix qui en délivre, en hiver, la clé, ce que nous mentionnons ici à titre d'information. Ce même souci nous conduit à rappeler que Port-Choiseul est muni d'une installation de reprise des eaux usées; nous encourageons les propriétaires de bateaux à en faire largement usage lors de leurs travaux d'entretien.

C'est le 3 novembre 1983 qu'a éclaté « l'affaire Bolomey », ainsi baptisée par la presse genevoise. S'agissant de trouver un éventuel successeur à M. Bolomey, officiellement chargé par la commune de Versoix, depuis des décennies, de nourrir cygnes et canards, notre administration a saisi cette occasion pour interroger de manière particulièrement savoureuse le WWF au sujet de la nécessité d'un tel remplacement. Le WWF a fort dignement répondu, la grande presse locale s'est emparée du sujet avec un large sourire et ce ne sont pas les coquilles présentes dans certains articles qui ont atténué la franche rigolade née de cette amusante péripétie.

Sport, stade et emplacements de sport

Un routinier des affaires publiques disait une fois que le meilleur moyen d'enterrer un projet ou une proposition était de créer une commission. L'absence d'une décision concrète et définitive quant au centre sportif ne doit pas être interprétée comme la démonstration de cet adage. Depuis le nouveau départ de ce projet, soit il y a quarante-deux mois, la Commission des sports du Conseil municipal s'est réunie à trente-neuf reprises. Une décision du Conseil municipal sur le fruit de son travail est attendue dans les mois qui viennent.

Nous poursuivons avec attention l'entretien régulier du stade municipal. Nous continuons à bénéficier dans ce domaine des conseils avisés de M. Gérald Meylan, conseiller horticole genevois.

Nous avons par contre abandonné toute idée de remettre en état le terrain du chemin de Sous-Saint-Loup. Il n'y a que le centre sportif qui puisse apporter une réponse aux besoins ressentis et le Conseil administratif n'entend pas se départir de ce point de vue.

La piste Placette/Parcours sportif de la commune de Versoix a connu une dernière opération d'entretien « lourd ». Elle le méritait de par le succès grandissant qu'elle rencontre auprès de la population.

Le concept de politique sportive communale n'a pas encore, sur le plan du subventionnement, préoccupé de manière significative les clubs sportifs locaux. Il appartient à ces derniers de se manifester, l'important est que l'instrument existe.

Au plan des compétitions particulières, mentionnons que la commune de Versoix a prêté la main à l'organisation, le 11 mars dernier, du demi-marathon des Nations Unies, organisé par le Sri Chinmoy Marathon Team dont le président est l'un de nos concitoyens.

Sur un plan général enfin, remarquons que les publications les plus récentes émanant tant du Département des travaux publics, du Département de l'intérieur et de l'agriculture que de la Ville de Genève nous confortent dans les options adoptées à Versoix. Il en va de même avec les informations statistiques reçues de divers milieux. C'est ainsi que la notion de réalisations intercommunales semble perdre de son attrait, que la fréquentation des piscines continue à chuter de manière accusée, que, par contre, le besoin d'installations de caractère public se fait sentir de manière plus évidente.

Bien qu'il s'agisse d'un bâtiment, lesquels ressortent du dicastère de M. Ferrero, nous avons convenu de mentionner ici un projet d'installations sportives particulièrement important, celui d'une salle omnisports. En mars 1981, le Conseil administratif a débattu d'un problème de plus en plus pesant : l'occupation des salles de gymnastique. Il remarquait qu'en dehors des besoins des sociétés locales, même les exigences du Département de l'instruction publique en matière d'éducation physique n'étaient pas respectées à l'école Lachenal, de par la polyvalence de la salle communale. L'idée est ainsi née d'étudier la réalisation d'une salle omnisports dans le périmètre de ce groupe scolaire. Une étude de faisabilité a été conduite en 1982. Elle a débouché, en 1983, sur un concours de projets sur invitations. Treize bureaux d'architectes ont soumis leurs œuvres à l'appréciation d'un jury formé de représentants de la commune de Versoix et d'hommes de métier. Ce jury a délibéré les 9 et 10 janvier 1984, et l'ensemble des projets a été présenté en exposition publique du 13 au 17 janvier 1984. C'est M. Claude Lehmann, architecte FSAI à Versoix, qui a remporté le premier prix. Mentionnons que, pour l'essentiel, ce projet portait sur une salle de gymnastique double pouvant être utilisée en trois surfaces, un bassin scolaire de natation, des locaux de judo, tennis de table et musculation, des locaux de répétition de musique ainsi qu'une série de locaux de service tels que buvette, dégagement, rangement, etc. Dans une phase ultérieure, il appartiendra aux Conseils administratif et municipal de donner à cette opération la suite qu'il convient. Néanmoins, nous nous réjouissons d'ores et déjà d'avoir assuré l'acquisition, par le biais d'un concours d'architecture, d'une matière de base aussi riche qu'intéressante.

Sociétés locales

Nous ne pouvons que réitérer nos sentiments d'émerveillement devant la densité de l'activité déployée par les nombreuses sociétés locales de Versoix.

L'année sous référence a été essentiellement marquée par l'exceptionnel succès remporté par le bateau « Versoix » à la sixième édition du Tour de France à la voile. En prenant la troisième place des vingt-neuf bateaux inscrits, derrière Lanveoc-Poulmic (embarcation de

l'Ecole navale française) et Le Havre, notre équipage a enregistré le meilleur classement jamais réalisé par un équipage néophyte à cette compétition internationale. Il convient de rappeler que la commune de Versoix a pris en charge pour moitié les frais de cette expédition et qu'il incombait au Club nautique de maîtriser tous les problèmes en relation avec la course elle-même. Cette collaboration entre un club sportif et l'autorité communale a débouché sur un succès mémorable; il convient d'en féliciter très vivement celles et ceux qui ont pris part à cette organisation, non sans souligner avec gratitude l'élan de la population versoisienne qui, par ses dons, a permis la réalisation financière de cette magnifique entreprise.

Nous avons accueilli, les 11 et 12 juin, la 51e Fête cantonale genevoise de gymnastique. Réunissant près de trois mille femmes, hommes, fillettes et garçons, elle a été organisée par la SFG-Versoix sur le stade municipal, le terrain de Sous-Saint-Loup, le verger Lachenal et, pour les épreuves individuelles d'athlétisme, sur le stade de la commune voisine de Mies. Nous remercions nos amis vaudois d'avoir ainsi suppléé à notre manque d'installations sportives et félicitons la société locale doyenne de son esprit d'initiative et de son courage. Cette fête a connu un remarquable succès populaire et sportif.

Le mérite sportif 1983 a été attribué à MM. Pierre-Alain Barbey (athlétisme, grand fond et course de montagne), Boris Acquadro (chef des sports de la RTSR, athlète et skieur de fond) et Jean-Claude Burdet (nautisme, champion d'Europe en J. 24, champion suisse 5,5 m et chef de course du bateau « Versoix » au Tour de France à la voile 1983). Une distinction est en outre allée à M. Marcel Gobet (football, entraîneur et joueur du FC Versoix).

Organisée le 27 août 1983 par le Club nautique de Versoix, la Fête intersociétés a connu un succès mitigé en raison de conditions atmosphériques détestables. La victoire est revenue au Ski-Club.

Pour le reste :

- Le Club de marche « Le Chamois » organise chaque année avec un succès considérable sa marche populaire dans les bois de Versoix. Les marcheurs proviennent de toute la Suisse et de la France voisine. L'Association genevoise de tourisme pédestre, quant à elle, a entamé la mise à jour du balisage de l'ensemble des promenades de notre commune, en adoptant une signalisation correspondant aux normes suisses.
- Le Club de tennis de table est présent dans la vie versoisienne par l'organisation devenue traditionnelle du « Combat des chefs », où les personnalités locales se renvoient la balle autrement qu'en duel oratoire.
- Le Versoix-Badminton-Club a créé, en septembre 1983, une école de badminton, preuve de la vitalité de ce sport dans notre commune.
- Le Club nautique s'est donné un nouveau président en la personne de M. Michel V. Armagagnan, ainsi que de nouvelles structures

consécutives à l'exceptionnel succès que remporte ce club dans le cadre de son activité.

- Le Versoix-Basket a réussi en juin la promotion de sa première équipe masculine de première ligue régionale en première ligue nationale. Il bénéficie dès lors de deux « subventions au niveau national » lui permettant de faire partiellement face à des engagements financiers importants issus en particulier de déplacements coûteux en Suisse alémanique et en Suisse italienne. En outre, sa première équipe féminine a rencontré en Coupe d'Europe le DBB Wien. Le match retour, joué à Versoix le 5 octobre 1983, a pu être mis sur pied grâce à la collaboration du Collège du Léman, de la Ville de Genève et avec l'appui ponctuel de l'autorité communale. Le niveau atteint par notre club de basket-ball met singulièrement en lumière l'insuffisance des installations communales. L'aménagement d'une galerie mieux étudiée pour le public à la salle de Montfleury n'est qu'un pis-aller dont, cependant, nous devons nous satisfaire quelque temps encore.
- Le FC Versoix a réussi avec sa première équipe l'ascension en deuxième ligue.
- La Société de sauvetage, sitôt fêté son centenaire, pense à une amélioration sensible de son service aux navigateurs. Son projet d'achat d'un bateau rapide d'intervention avec création d'un port au niveau de la mairie n'a pas encore pu trouver d'issue concrète. De fait, il s'insère dans un écheveau de projets d'aménagements complexes et étroitement dépendants les uns des autres. C'est une affaire à suivre.
- La Société de tir a inauguré, le 7 mai 1983, ses nouvelles installations. La réalisation en a été facilitée par un prêt de la commune de Versoix, ainsi que par l'octroi d'un droit de superficie. C'est ainsi qu'en vingt ans, la STV a effectué près de Fr. 830.000,— de travaux sur ses installations, effort à souligner, d'autant plus méritoire qu'il émane d'une société locale en tant que telle et non d'une corporation publique.

Nous tenons enfin à féliciter et remercier l'ensemble de celles et ceux qui permettent, par leur action intelligente et dynamique, à nos sociétés locales d'obtenir un rayonnement tout à fait remarquable pour le plus grand bien de notre commune et de son équilibre social.

Agriculture

Fort heureusement, l'agriculture à Versoix se maintient, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. On relèvera cependant les interventions parlementaires ou autres de plus en plus fréquentes pour le maintien des surfaces agricoles, ce dont nous nous réjouissons dans la mesure seulement où l'intérêt général est sauvegardé.

La réalisation à Richelien d'une zone de jardins familiaux a pris, en fonction des oppositions manifestées par quelques privés, une nouvelle année de retard. Dès le 28 mars 1983, nous avons requis l'avis de droit d'un avocat genevois. Avec notre partenaire, la Fédération suisse des jardins familiaux section genevoise et l'architecte mandaté, nous avons modifié notre projet pour qu'il corresponde exactement aux obligations légales appliquées au plus strict. En fait, la pierre d'achoppement réside dans la construction des cabanons de jardin, le principe de la faisabilité d'une telle réalisation à cet emplacement n'étant pas remis en cause. On comprendra néanmoins le désir de l'autorité communale de remettre à la FSJF un groupement viable et normalement structuré. La décision du Département des travaux publics est attendue pour très prochainement.

Forêts

L'opération de fourniture gratuite, aux associations de quartier, d'un sapin de Noël s'est poursuivie cette année. Cette initiative, très appréciée de nos concitoyens, ne pourra être maintenue qu'en fonction du nombre de plans à disposition dans les forêts communales.

Nous poursuivons dans la politique de concertation qui nous donne le privilège de rencontrer, au moins une fois par année officiellement, l'Association pour la protection des bois de la rive droite du lac. Une foule d'éléments mineurs sont ainsi réglés (pose de portails, décharges sauvages, sauvegarde de biotopes de caractère très local, prêt d'outils et de matériel, sauvegarde d'arbres isolés intéressants, etc.). D'autres dossiers beaucoup plus considérables sont également débattus (ligne EOS en milieu boisé, plan directeur, refuge forestier, guide floristique et écologique des bois de Versoix, etc.). Ces contacts permettent aux uns et aux autres de connaître l'essentiel des argumentations en présence; c'est plus et mieux que de s'ignorer alors que l'intérêt général commande précisément une harmonisation des points de vue.

Cimetière

S'il est un chapitre d'ordinaire peu vivant dans ce rapport, c'est bien celui consacré au cimetière.

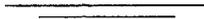
L'année sous référence a fait exception. Si, depuis le 6 décembre 1982, les juristes se penchent sur le nouveau règlement voté par le Conseil municipal le 23 novembre 1981 (...), le début de 1984 a été marqué par « l'affaire Moscicki ». Président de la République de Pologne de 1926 à 1939, Ignace Moscicki est décédé à Versoix le 2 octobre 1946 et a été inhumé dans notre cimetière. Il avait auparavant été naturalisé suisse en 1908. L'Ambassade de la République populaire de Pologne est intervenue, en novembre 1983, pour que les dépouilles des époux Moscicki soient transportées en Pologne, pour différentes raisons dont le symbole d'unité nationale que représente l'ancien président de la République. Diverses organisations polonaises

dans le monde se sont élevées contre cette volonté et, par arrêté du 8 mars 1984, l'Etat de Genève a refusé l'exhumation et le transport des dépouilles en Pologne. De son côté, le Conseil administratif a décidé, le 14 mars 1984, d'accorder à ces deux dépouilles une concession gratuite de 99 ans, mettant ainsi un terme à cette affaire.

Décoration florale

Avec une belle régularité, notre commune est primée dans le concours cantonal de balcons fleuris. Nous remercions ici la population de sa collaboration active et sympathique.

Le concours communal a vu cette année la victoire de Mme Michèle Peter et de MM. André Moret et René Gerber. La participation est en lente, mais constante augmentation.



Bâtiments communaux — Ecoles — Bibliothèque — Activités culturelles — Actions sociales — Etablissement pour personnes âgées — Service du feu — Protection civile — Environnement.

Conseiller administratif délégué : M. Claude Ferrero

Bâtiments communaux

L'année 1983 a été principalement caractérisée par une nouvelle étape de transformation à Bon-Séjour. Il s'est agi cette fois du bâtiment principal, construction datant du début du siècle. Au printemps 1983, le Conseil municipal a voté à cet effet un crédit de Fr. 605.000,—. Les travaux ont consisté en la création de deux nouvelles classes d'école, la réfection de la salle à manger, le remplacement des fenêtres et l'amélioration des installations de chauffage, sanitaires et électriques.

Dans le cadre du changement de gérance, la buvette de Port-Choiseul, construite en 1967, a fait l'objet d'une rénovation complète, pour laquelle le Conseil municipal a voté en janvier 1983 un crédit de Fr. 165.000,—. Nous souhaitons à M. Frédéric Descombes, qui a succédé à M. Robert Détraz, plein succès dans ses nouvelles activités.

Au groupe Lachenal, nous avons procédé à diverses réfections de menuiserie afin d'assurer une meilleure isolation extérieure. Nous avons également fait effectuer des réparations et améliorations des toitures. L'ensemble de ces divers travaux représente une dépense de Fr. 52.000,—.

A l'école de Montfleury, nous avons fait installer une estrade à la galerie de la salle de gymnastique afin de permettre à un plus grand nombre de spectateurs de mieux suivre les compétitions.

Par ailleurs, le pavillon préfabriqué de l'avenue Deshusses a subi des travaux de remise en état intérieurs. Ils ont été conduits par le Club des jeunes, qui l'utilise, et la commune a participé au coût des fournitures.

Nous avons d'autre part déjà fait état de la reconstruction de l'immeuble 25 route de Suisse au chapitre « Construction, urbanisme et aménagement ».

La réalisation sur le terrain communal de Bon-Séjour d'un immeuble HLM de vingt et un logements, en prolongement du Domaine, a été confiée à la Fondation communale Versoix-Centre.

Il s'y trouvera également, côté Jura, une annexe en rez qui accueillera de façon définitive, sur une plus vaste surface, la crèche-garderie d'enfants « Les Mouflets de Bon-Séjour ».

Une excellente nouvelle vient de nous parvenir : l'achat par le Canton de la belle maison de maître de Montfleury et sa mise à disposition de la commune de Versoix afin d'y développer des activités sociales et culturelles à l'intention des habitants.

D'importants travaux devront y être conduits : réfection de la toiture, aux frais de l'Etat, et rénovation intérieure, aux frais de la commune.

En collaboration avec l'Association des habitants de Montfleury (AHM), qui a un dossier bien étudié, nous démarrons une entreprise de longue haleine qui va permettre une animation de quartier et de sociétés là où elle faisait le plus cruellement défaut.

Ecoles

A la demande de la direction de l'enseignement primaire, deux nouvelles classes ont dû être ouvertes à la rentrée d'automne 1983 : une à Bon-Séjour et une à l'école Courvoisier. Nous étions prêts puisque les travaux d'aménagement à Bon-Séjour, dont nous faisons état au chapitre des bâtiments communaux, avaient été mis en œuvre dès le printemps.

A fin mars 1983, l'effectif total des classes enfantines et primaires s'élevait à 770 élèves, soit 28 de plus que l'année précédente, et les 38 classes se répartissent ainsi :

— Groupe Lachenal	4 classes enfantines 10 classes primaires 1 classe d'adaptation
— Ecole Courvoisier	2 classes enfantines
— Pavillons Argand/Pont-Céard	4 classes enfantines
— Ecole de Montfleury	4 1/2 classes enfantines 8 1/2 classes primaires
— Ecole de Bon-Séjour	4 classes primaires

Les élèves non domiciliés à Versoix sont actuellement au nombre de cinquante-sept (cinquante-cinq en 1982), dont vingt-neuf venant de Chavannes-des-Bois (plus trois), dix-huit d'autres communes vaudoises, un de France et neuf de communes genevoises voisines.

Suite aux agréables contacts noués lors de « Jeux sans frontières » en Angleterre, en 1982, il avait été envisagé un échange scolaire avec la ville belge de Frameries, dans la province du Hainaut. La première partie a pu se réaliser en février 1984 par l'accueil à Versoix d'une classe d'enfants de dix à onze ans. Ils ont été hébergés dans les familles d'une classe de 6e primaire de l'école Lachenal, celle de M. Dubrova, qui se rendra à son tour en Belgique en mai. Durant une semaine, nos hôtes ont pu vivre avec leurs nouveaux amis versoisiens, effectuer de nombreuses visites, spécialement à Genève, le Haut-Léman et Berne. Cette expérience s'est révélée très heureuse et enrichissante de part et d'autre.

Une nouvelle fois, nous rappelons les excellents rapports qui existent entre les autorités et le personnel communal, d'une part, l'ensemble du corps enseignant et M. Maurice Janin, inspecteur des écoles de Versoix, d'autre part. Les relations sont aussi excellentes avec la direction et les maîtres du Collège des Colombières.

C'est l'occasion ici de relever le succès habituel de la fête des promotions, qui est toujours le grand rassemblement de la population versoisienne.

Le restaurant scolaire de Bon-Séjour en est à sa troisième année d'activité. Son utilité n'est plus à démontrer. Nous devons remercier très sincèrement toutes les personnes qui assurent bénévolement l'encadrement des enfants, la préparation et la distribution des repas.

Bibliothèque

Nous avons eu le plaisir de fêter en novembre 1983 Mme Hélène Levrat pour ses vingt ans d'activité.

La bibliothèque vient de vivre une excellente année : augmentation des prêts (19.189 livres) et des lecteurs (6125), mise en place de nouveaux meubles de rangement, nouveaux contacts, ouverture accrue de la bibliothèque aux écoles, trois jeudis après-midi d'animation pour les enfants, plus de 13.000 livres catalogués.

De fructueux contacts ont été développés avec M. Alain Simonin, responsable de Pro Juventute, et Mme Jacqueline Tornay, animatrice au CLE, qui est le Centre du Livre pour l'Enfance à la salle Patino.

Nous les remercions, ainsi que Mmes De Anna et Snoeckx, enseignantes, et Annen, de l'Association des habitants de Montfleury, pour leur participation active au bénéfice de notre jeunesse.

Un projet avec la crèche-garderie d'enfants « Les Moufflets de Bon-Séjour » est aussi en cours; les jardinières d'enfants aimeraient venir avec un petit groupe à la bibliothèque afin de le sensibiliser au monde du livre. Nous nous réjouissons de cette initiative.

Activités culturelles

Dans le but d'augmenter la fréquence des prestations culturelles et d'en assurer une meilleure répartition dans l'année, nous avons suscité autour d'Ecole et Quartier un groupe de coordination des spectacles qui réunit des représentants des activités picturales, musicales, de théâtre et de cinéma.

L'année 1984 en ressentira les premiers bénéfices.

Ecole et Quartier s'achemine vers son dixième exercice, pour le plus grand plaisir des habitants de Versoix et environs, toujours plus comblés par le large éventail d'activités qui y est offert.

Le Groupe d'animation artistique de Versoix (GAAV) maintient son rythme autour de la villa-atelier-galerie des Muguets; elle organise fin octobre sa grande exposition, à la salle Lachenal, qui prend d'année en année davantage l'envergure d'une semaine d'animation culturelle, grâce à des spectacles en soirée et à la présentation des travaux des participants au concours annuel.

Cette année, il s'agissait d'illustrer par la photo un « personnage versoisien ». M. Alain Rességuier en a été le lauréat, ayant porté son choix sur notre poétesse Mme Jeanne Charbonnier, récente marraine d'honneur de notre pompe à bras de 1890 rénovée.

Mme Charbonnier dédiait par ailleurs son « Journal poétique », recueil de poèmes simples et sincères sur Versoix que nous vous invitons à lire et à offrir aux amis de notre agreste commune.

La « Versoix genevoise » de M. Marcel Lacroix tourne sur la rotative; ce magnifique ouvrage sera à juste titre le succès de l'année.

Le plan de Versoix est de nouveau à disposition à la mairie.

Sensibilisés par les difficultés financières du zoo La Garenne, à Le Vaud, nous avons jugé utile de lancer un mouvement de soutien auprès des communes de la rive droite. Nous avons la satisfaction de relever que notre action a été couronnée de succès.

Notre Musique municipale vient de passer un exercice fertile en événements.

En mai 1983, l'inauguration du drapeau, entièrement financé par les Amis de la musique, a été l'occasion d'une fête haute en couleurs sur le quai, avec la participation de la Lyre de Chêne-Bougeries, musique d'honneur, et des majorettes et musique de marche de Rhône-Durance. La marraine du drapeau est Mlle Yolande Boisard, le porte-drapeau M. Lucien Decré.

Les concerts officiels de novembre 1983 et de mars 1984 ont eu un grand succès; le second a été dirigé avec talent par M. Jean-Pierre Marquis, sous-directeur, qui remplaçait M. Edmond Colli, notre estimé directeur depuis le redémarrage de notre corps de musique en 1977, qui nous quittera à fin août.

Nos traditionnels rendez-vous avec tous les Versoisien ont été très fréquentés, les Promotions et le Premier Août en tête.

Nous nous réjouissons des nombreuses fêtes, spectacles et animations diverses que nous organisons tout au long de l'année des groupements locaux pleins de vie et d'imagination, de la SFG aux « Traîne-matin », des éclaireurs et éclaireuses de Saint-Loup au Basket-Club, sans oublier les bals, lotos, tournois de yass sans lesquels Versoix ne serait pas Versoix.

Que tous les organisateurs se sachent cordialement remerciés et encouragés par les Autorités pour leur essentielle et nécessaire contribution à l'animation d'une vie communautaire à laquelle nous invitons nos concitoyens à pleinement s'associer, au gré de leurs affinités.

Actions sociales

Notre commune continue à verser des allocations complémentaires à ses administrés bénéficiaires de l'aide cantonale. Les versements ont lieu au printemps et en automne. Ils s'élèvent chaque fois à Fr. 275,— pour les personnes seules et à Fr. 425,— pour les couples. Au second versement est ajoutée une allocation de chauffage de Fr. 100,—. Le montant total des allocations versées en 1983 s'est élevé à Fr. 59.825,—.

Le nombre des chômeurs complets s'est élevé en moyenne à dix-neuf durant l'année 1983. L'augmentation est de six unités par rapport à l'année 1982 et reflète celle intervenue sur le plan cantonal.

La sortie annuelle des aînés de la commune a été, comme ces deux dernières années, organisée par la Commission sociale et culturelle. Elle a permis à plus de deux cent cinquante personnes de participer

à un voyage à Grandson, avec une croisière sur les lacs de Neuchâtel et de Bienne. Favorisée par le beau temps, cette sortie a obtenu un grand succès, grâce aussi à tous les responsables de l'organisation à qui vont nos remerciements.

Le Club des aînés se signale par une intense activité, qui s'appuie sur les accueillants locaux de la rue de l'Industrie. Nous souhaitons à sa nouvelle présidente, Mme Andrée Cuenin, beaucoup de succès et de satisfaction et remercions M. Willy Burk, son prédécesseur, pour son excellent travail.

Le Bureau d'information sociale (BIS), installé au 71 route de Suisse, voit son activité se développer et ne peut plus se contenter d'une demi-journée d'ouverture par semaine. Dès l'été prochain, une restructuration en cours permettra une plus grande accessibilité au public. Nous rappelons que les responsables de ce bureau sont à disposition pour renseigner, conseiller et orienter les personnes ayant besoin d'aide.

La crèche-garderie d'enfants « Les Mouflets de Bon-Séjour » a obtenu un tel succès que les mères responsables de cette institution ont augmenté le temps d'ouverture, passant dès le début 1984 de sept à dix demi-journées par semaine.

Le service cantonal des placements familiaux vient d'ouvrir une permanence mensuelle à Bon-Séjour, assurée par Mme E. Muller, assistante sociale. Nous entendons ainsi favoriser l'extension d'une forme d'aide aux familles qui peut s'adapter avec souplesse aux demandes les plus variées de placements d'enfants.

Un autre groupe de jeunes mères s'emploie à la création d'une ludothèque; elle s'ouvrira cet automne à Bon-Séjour.

La distribution des repas à domicile aux personnes âgées et handicapées se poursuit grâce au concours discret et bénévole de plusieurs dames, que nous tenons à remercier pour cette activité très appréciée.

Etablissement pour personnes âgées

La commission spécialisée désignée en décembre 1982 a travaillé d'arrache-pied tout au long de 1983, ce qui lui a permis de tenir scrupuleusement le programme ambitieux qu'elle s'était imposé.

C'est ainsi que, appuyés par un solide dossier, nous avons pu présenter en décembre aux instances cantonales et fédérales les demandes d'autorisation de construire et de subventionnement.

L'architecte mandaté est M. Dominique Reverdin, qui a notamment réalisé la belle maison pour personnes âgées du nouveau Butini, à Onex.

Notre établissement sera implanté dans la partie supérieure de la parcelle de Bon-Séjour.

Rappelons simplement qu'il accueillera dans de coquettes chambres bien équipées quatre-vingt-six personnes en âge AVS, ainsi qu'un foyer de jour pour quinze à vingt personnes, qui y trouveront la stimulation pour mieux s'assumer dans leur propre appartement.

Le crédit d'étude devrait être présenté avant l'été, ce qui assurera la continuité d'un programme chargé qui doit conduire en 1987 à la mise en service.

Nous remercions les membres de la commission spécialisée pour l'ambiance particulièrement ouverte et chaleureuse qui règne tout au long de discussions souvent ardues.

Nous sommes bien convaincus que, grâce à cet enthousiasme, le résultat sera au niveau de nos espérances.

Service du feu

Nos sapeurs-pompiers ont été alarmés à diverses reprises au cours de l'année pour des sinistres de peu d'importance.

Il faut cependant relever trois importantes interventions dues à des inondations :

Le 16 mai, une forte crue de la Versoix a provoqué un afflux d'eau dans le canal qui a débordé en plusieurs points, notamment au manège.

Le gros orage de la soirée du 6 juillet a provoqué des engorgements des collecteurs d'égouts, spécialement dans le secteur du chemin Louis-Dégallier et de l'avenue Louis-Yung. Le bief de Pont-Céard, obstrué par du bois, a occasionné par débordement des dégâts dans une propriété.

Enfin, le dimanche 27 novembre, journée de tempête, le canal des usiniers, actuellement asséché, s'est soudainement rempli en raison d'une défectuosité à sa vanne d'entrée, ce qui a occasionné de très importants dommages au chantier de l'usine Favarger, spécialement aux nouvelles installations électriques. Nos sapeurs ont travaillé de nombreuses heures par mauvais temps et dans des conditions difficiles pour pomper l'eau qui avait envahi les sous-sols de la nouvelle construction.

Les mutations suivantes sont intervenues durant l'année :

Le caporal André Falconnet a suivi avec succès les cours d'instructeur cantonal et a été nommé sergent.

Le premier-lieutenant Francis Fragnière a donné sa démission au terme de trenté années de services particulièrement appréciés. Nous lui renouvelons notre sincère reconnaissance et nos remerciements.

Le lieutenant Claude Lehmann a été nommé premier-lieutenant.

Enfin, trois nouveaux sapeurs ont été admis dans la compagnie, MM. Nicolas Anagnostopoulos, Pierre-Alain Grenier et Jacques Kuenzi, qui nous remercions et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Au 31 décembre 1983, l'effectif se composait de trois officiers, treize sous-officiers, trente-trois sapeurs et un médecin, soit cinquante hommes au total.

Nous avons fait l'acquisition, en 1983, d'une installation pour le remplissage des bouteilles d'air comprimé, provenant du service du feu de la Ville de Lausanne. Ce matériel était devenu indispensable en raison des nombreuses interventions et également pour l'instruction, qui nécessite une formation toujours plus intense à l'utilisation des moyens de secours. Cette installation a coûté, frais de mise en place compris, environ Fr. 11.000,—.

L'équipement a aussi été complété par l'achat d'un aspirateur à eau destiné à l'évacuation lorsque le pompage n'est plus possible. En outre, trois nouveaux appareils respiratoires ont complété ceux déjà en fonction.

Il ne faut pas oublier de mentionner que, sur proposition du premier-lieutenant Claude Lehmann, très attentif à la sauvegarde des témoins du passé, il a été procédé à la remise en état de fonctionnement de l'ancienne pompe à bras datant de la fin du siècle dernier. Il s'agit d'une dépense importante, environ Fr. 22.000,—, qui a permis la rénovation et la conservation d'une pièce unique de notre patrimoine local. La pompe restaurée a été présentée lors d'un défilé et d'une manifestation sympathique le 4 juin 1983. Que tous les collaborateurs de cette réussite en soient chaleureusement félicités.

Le compte rendu annuel est l'occasion de remercier l'ensemble de la compagnie pour son dévouement envers la collectivité. Ont plus spécialement droit à cette reconnaissance le commandant Gilbert Alessi et les cadres, toujours attentifs à suivre l'évolution qui se produit dans les moyens et la manière de lutter contre les sinistres.

Protection civile

Au 31 décembre 1983, l'effectif des personnes incorporées et instruites est de 304, soit en augmentation de 14 par rapport à l'année précédente. La répartition dans les divers services est la suivante :

Etat-major	9 personnes
Renseignements	15 personnes
Alarme et transmissions	36 personnes
Abris	43 personnes
Assistance	14 personnes
Pionniers et lutte contre le feu	105 personnes
Sanitaires	56 personnes
Autres	26 personnes
Total	304 personnes

Pour la première fois, un cours de formation de base a eu lieu au nouveau centre d'instruction de la Ville de Genève à Richelien.

Nous relevons avec satisfaction que de nouveaux cadres supérieurs ont été nommés, soit deux chefs de service et un chef de détachement. Ils contribuent ainsi à une meilleure répartition des charges au sein de l'état-major.

Quatre cours de répétition ont été organisés en 1983, soit le même nombre que l'année précédente. Les diverses formations ont effectué les travaux de leur ressort. Le service des pionniers et de lutte contre le feu a en outre effectué la construction d'une passerelle sur le canal, utilisée lors de la fête cantonale de gymnastique, et procédé au remplacement d'une clôture à l'école du chemin Ami-Argand.

Nous rappelons encore qu'en liaison avec le groupe promoteur de constructions d'habitations au chemin Ami-Argand et route de

Sauverny, nous étudions l'installation d'un poste d'attente pour un détachement de soixante hommes, complété par un poste sanitaire de trente-deux lits. Après cette construction, notre commune sera pourvue des installations nécessaires jusqu'à une population de 10.000 habitants. Bien entendu, cela ne concerne pas les abris privés.

Le Conseil administratif reconnaît l'effort constant fourni par M. Albert Jaccard, chef local, et ses collaborateurs, et saisit l'occasion de ce compte rendu pour leur exprimer sa gratitude et ses remerciements.

Environnement

En ce début de législature, la Commission municipale des nuisances aériennes a été rebaptisée Commission de l'environnement. Ceci signifie qu'elle s'ouvre plus largement à l'étude de tout ce qui est susceptible de porter préjudice à notre qualité de vie.

Par des contacts réguliers et confiants avec la direction de l'aéroport, nous veillons à nous assurer que les agressions sonores qui nous sont infligées diminuent d'année en année.

La Commission cantonale consultative en matière de protection de l'environnement a été créée en mars 1983; nous y sommes représentés et pouvons ainsi d'ores et déjà affirmer que cet organisme sera rapidement appelé à jouer un rôle important, tant dans l'élaboration des mesures appropriées que dans la diffusion auprès du grand public d'une information motivante.



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En cette première année de la nouvelle législature, les neuf nouveaux membres de notre Conseil auront eu l'occasion de se familiariser avec la gestion d'une entité politique — Versoix et ses 8200 habitants — dont les tâches ne font que s'accroître.

La plus claire expression de cet emballement des besoins, et donc des moyens à dégager pour les satisfaire, aura été la présentation, en octobre 1983, par le Conseil administratif, du plan des grands travaux, dont le montant des dépenses ascende à 70 millions, contre 18 millions il y a quatre ans.

Bien entendu, la capacité financière de la commune sera le frein qui réglera le rythme des réalisations. Comme nous n'entendons pas augmenter les impôts, ce seront en fait près de quarante millions de travaux qui pourront être conduits dans les années 1984 à 1987.

Ils favoriseront les écoliers, les personnes âgées, les amateurs de sports et de loisirs en plein air, l'infrastructure routière et de parcage, l'assainissement, sans oublier l'aménagement des bâtiments communaux ou mis à sa disposition, telle la villa de Montfleury, pour des activités de types sociaux, culturels, civiques, commerciaux, ainsi que pour le logement.

Grâce à de fréquentes présentations de nos projets de constructions et études d'urbanisme à nos concitoyens, nous entendons les faire participer à des échanges d'idées qui leur donnent le sentiment justifié de pouvoir collaborer à la genèse de la meilleure solution.

Conscients de la nécessité de favoriser l'épanouissement de citoyens responsables dans un environnement préservé, nous savons pouvoir compter sur vous pour tendre à y parvenir.

C'est dans cet esprit que le Conseil administratif exprime sa vive gratitude au Conseil municipal pour l'intérêt soutenu avec lequel il exerce ses prérogatives, dans le seul souci de bien servir la communauté qui nous a élus.

Notre reconnaissance s'adresse enfin à l'ensemble du personnel communal qui, avec un engagement et une compétence que nous nous plaçons à souligner, donne à chaque Versoisien la meilleure image d'une commune où la vie est harmonieuse.

Versoix, le 31 mars 1984.

Claude Ferrero, maire
Gérard Ramseyer, conseiller administratif
Pierre Wicht, conseiller administratif

ÉTATS FINANCIERS 1983

ACTIF

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	20.000,—	
Chèques postaux	173.015,05	
Banque	(1.087,30)	191.927,75
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	1.460.086,—	
Compte ordinaire de dépôt	188.814,40	
Compte spécial de dépôt	267.049,85	
Compte spécial de dépôt (Centre sportif)	1.874.734,60	3.790.684,85
Banques		
Banque Hypothécaire	3.255.899,26	
Caisse d'Epargne	536.783,45	
Caisse Raiffeisen	88.898,—	3.881.580,71
Débiteurs		
Etat de Genève :		
taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement	1.303.878,90	
Reliquat d'impôts à encaisser	1.318.069,82	
Débiteurs divers	324.963,75	
Actif transitoire	142.083,55	3.088.996,02
Placements		
327 parts Banque Hypothécaire	817.500,—	
Capital des Services Industriels	567.750,—	
10 parts Coopérative Financière des communes genevoises	5.000,—	
327 titres de participation de la Banque Hypothécaire	245.250,—	
218 titres de participation de la Banque Hypothécaire	163.500,—	
1 action Téléphérique du Salève	10.000,—	1.809.000,—
Travaux en cours		
Bâtiments publics	2.935.177,—	
Autres	3.572.705,10	6.507.882,10
Immobilisations		
Terrains	3.643.488,50	
Immeubles publics	13.179.696,70	
Immeubles locatifs	1.518.590,—	
Terrains pour routes	315.650,—	
Equipement sportif	130.636,—	
Mobilier et matériel	6,—	18.788.067,20
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		3.990.156,45
		<u>42.048.295,08</u>

31 décembre 1983

	Fr.	PASSIF Fr.
Créanciers		
Créanciers divers et passif transitoire		626.580,50
Dette communale consolidée		
Dette publique		12.639.711,50
Dette communale flottante		
Dette publique		962.664,70
Provisions pour dépenses différées		1.262.278,75
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	901.007,75	
Travaux d'épuration	73.658,50	
Travaux d'écoulement	329.212,65	
Réserve générale :		
— engagée	4.304.000,—	
— disponible	1.571.521,15	
Centre sportif	2.471.484,70	
Fonds de décoration	90.856,30	9.741.741,05
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs		105.065,05
Fonds spéciaux		
Compte courant du fonds de bienfaisance	19.494,75	
Capital des fonds spéciaux :		
— Fonds communal de bienfaisance	178.189,50	
— Fonds des courses scolaires	22.616,75	
— Prix Adrien-Lachenal	1.585,35	
— Fonds Marc-Birkigt	90.555,30	
— Fonds d'entraide	204.857,55	
— Fonds Livada	3.472.857,25	3.990.156,45
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1983	11.502.060,03	
Plus-value de fortune 1983	1.218.037,05	12 720.097,08

42.048.295,08

COMPTE DES VARIATIONS DE FORTUNE DE L'EXERCICE 1983

AUGMENTATIONS

	Fr.
Boni budgétaire 1983	70.338,60
Amortissement de la dette communale consolidée	705.675,—
Remboursement de la dette par budget	37.850,—
Intérêts actifs non budgétisés	124.453,20
Achat de titres par budget	327.000,—
Augmentation du reliquat des centimes additionnels communaux	221.584,15
Financement de travaux et dépenses hors budget par fonds de réserve :	
— réserve générale	428.754,70
	<u>1.915.655,65</u>

DIMINUTIONS

Amortissements sur immeubles publics	602.950,—
Diminution du reliquat de la taxe professionnelle communale . .	1.300,—
Augmentation des intérêts courus sur emprunt	18.368,60
Amortissement sur dépenses hors budget :	
— passage immeuble PTT	75.000,—
	<u>697.618,60</u>

RÉSULTAT

Plus-value de fortune de l'exercice virée à capital	<u>1.218.037,05</u>
---	---------------------

**COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE 1983**

RECETTES	Fr.
50. Administration	
50.21 Finances de naturalisations	18.450,—
50.29 Recettes administratives diverses	35.668,15
51. Finances	
51.11 Centimes additionnels communaux	5.959.399,65
51.12 Fonds de péréquation financière	652.406,—
51.13 Taxe professionnelle communale	55.375,50
51.14 Part sur impôts gains immobiliers	157.986,30
51.15 Part taxes compagnies d'assurances	49.806,35
51.16 Part sur impôts bénéfiques d'aliénation	2.350,60
51.29 Recettes financières diverses	—,—
51.31 Redevance des Services Industriels	299.862,50
51.32 Fonds d'équipement communal	414.607,60
51.41 Intérêts des fonds placés	93.923,15
52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	
52.29 Contributions extérieures pour la bibliothèque	1.010,—
53. Police municipale, état civil	
53.21 Produit de l'état civil	4.808,85
53.22 Permissions de police	115,—
53.24 Produit des amendes	22.960,40
54. Travaux publics	
54.29 Recettes diverses	37.382,50
54.31 Subvention de l'Etat pour les routes	9.111,—
54.32 Subvention de l'Etat pour l'entretien des bâtiments et emplacements	17.393,—
54.41 Locations diverses	113.057,40
54.42 Cimetière et inhumations	21.807,20
55. Service social	
55.54 Recettes du restaurant scolaire	29.643,95
56. Service du feu et de secours	
56.31 Subventions et rétrocessions pour matériel et bouches à eau	818,90
57. Protection civile	
57.31 Subventions et rétrocessions pour les cours	9.458,55
Total des recettes	<u>8.007.402,55</u>

DÉPENSES

Fr.

60. Administration

60.01	Indemnités aux conseillers administratifs	46.500,—
60.02	Indemnités aux conseillers municipaux	17.010,—
60.11	Traitements de l'ensemble du personnel	1.108.862,20
60.12	Allocations de vie chère	86.719,85
60.15	Primes d'ancienneté et gratifications	81.506,25
60.16	Prestations sociales en faveur du personnel	263.512,80
60.17	Contributions aux caisses de compensation	102.278,20
60.18	Indemnités spéciales	14.087,—
60.21	Assurances générales	25.343,20
60.22	Frais administratifs et de bureau	28.803,35
60.23	Frais de port, de téléphone, de chèques postaux	28.977,—
60.24	Frais de déplacements	10.107,65
60.26	Matériel et mobilier administratif	75.961,—
60.27	Frais d'honoraires et de fiduciaire	21.390,50
60.28	Frais de votations et élections	2.039,—
60.29	Frais généraux divers	85.835,45
60.31	Allocations aux sociétés communales	25.000,—
60.39	Cotisations et autres allocations	28.469,—

61. Finances

61.11	Contributions foncières	9.060,50
61.21	Achat de terrains, de titres, de bâtiments	364.850,—
61.31	Attributions aux fonds de réserve	1.400.000,—
61.32	Compensation financière aux communes frontalières	33.631,—
61.41	Intérêts de la dette communale	699.589,25
61.42	Amortissement de la dette communale	705.675,—
61.49	Autres intérêts	—,—

62. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs

62.21	Matériel et mobilier scolaire	20.000,—
62.22	Fête des écoles	18.134,25
62.23	Courses scolaires, classes vertes et de neige	14.732,—
62.24	Autres dépenses pour l'instruction publique	22.733,40
62.26	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	12.789,25
62.28	Activités culturelles organisées par la commune	11.287,50
62.29	Publication de livres	30.000,—
62.33	Participations et subventions pour colonies de vacances	4.359,—
62.37	Participations et subventions pour activités sportives	49.311,95
62.38	Participations et subventions pour activités culturelles	25.900,—
62.39	Autres subventions (Musique municipale)	55.800,—

63. Police municipale, état civil

63.27	Frais pour l'état civil	3.107,80
-------	-----------------------------------	----------

64. Travaux publics

64.21	Levée des ordures	235.943,70
64.22	Frais pour le traitement des ordures	235.371,55
64.25	Frais pour les véhicules et les machines	85.077,25
64.26	Frais d'outillage et de petit matériel	37.383,55
64.27	Frais d'étude pour travaux	85.946,30

A reporter 6.213.085,70

DÉPENSES (suite)

Fr.

	Report	6.213.085,70
64.31 Entretien des lignes de tir		1.626,80
64.41 Entretien des bâtiments communaux et locations diverses		385.489,20
64.42 Services Industriels des bâtiments communaux		76.858,75
64.43 Chauffage des bâtiments communaux		177.141,35
64.44 Assurances des bâtiments communaux		50.452,10
64.46 Mobilier des bâtiments communaux		16.508,40
64.51 Entretien et location des emplacements communaux		126.597,10
64.52 Services Industriels des emplacements communaux		17.963,70
64.61 Entretien des chaussées et canalisations		300.000,—
64.62 Eclairage public		100.000,—
65. Service social		
65.21 Office social municipal		88.963,05
65.31 Subventions pour crèches et garderies		50.238,—
65.32 Allocations aux institutions sociales communales		39.312,—
65.33 Allocations aux autres institutions sociales		6.545,—
65.35 Aide humanitaire		21.700,—
65.38 Versement au fonds communal de bienfaisance		18.450,—
65.54 Frais pour le restaurant scolaire		40.326,15
66. Service du feu et de secours		
66.11 Indemnités aux sapeurs-pompiers		15.170,—
66.21 Frais divers du service du feu		52.865,—
66.25 Véhicules du service du feu		3.237,65
66.32 Participation aux frais du Service d'incendie de la Ville de Genève		38.993,70
67. Protection civile		
67.21 Frais pour l'organisation des cours		19.101,25
67.29 Frais divers de la protection civile		27.319,55
67.31 Participation à la construction et aux dispositifs d'abris		49.119,50
Total des dépenses		<u>7.937.063,95</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	8.007.402,55
moins :	
Total des dépenses	<u>7.937.063,95</u>
Excédent des recettes	<u>70.338,60</u>

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1982	Augmentations en 1983
			Fr.	Fr.	Fr.
A. Dette communale consolidée, publique					
1964	Caisse d'Epargne	1984	1.200.000,—	176.849,—	—,—
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	236.517,—	—,—
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	583.161,—	—,—
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,—	583.657,30	—,—
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,—	633.203,05	—,—
1972	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1992	1.000.000,—	500.000,—	—,—
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	944.966,—	—,—
1972	Union de Banques Suisses	1992	1.000.000,—	900.000,—	—,—
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,—	669.229,90	—,—
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,—	718.533,—	—,—
1975	Coopérative Financière des communes genevoises	1990	1.000.000,—	675.240,65	—,—
1976	Coopérative Financière des communes genevoises		500.000,—	400.000,—	—,—
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000,—	1.175.542,40	—,—
1981	Banque Hypothécaire	2001	2.000.000,—	1.948.487,20	—,—
1982	Caisse d'Epargne	2002	1.200.000,—	1.200.000,—	—,—
1983	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1993	2.000.000,—	—,—	2.000.000,—
			<hr/>		
			18.100.000,—	11.345.386,50	2.000.000,—
				<hr/>	
B. Dette communale flottante publique					
1979	Coopérative Financière des communes genevoises		1.000.000,—	911.964,70	50.700,—
				<hr/>	

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1983

Amortissements 1983	Solde au 31.12.1983	Taux	Echéance des Intérêts	Intérêts payés en 1983	Intérêts dus au 31.12.1983
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
86.585,—	90.264,—	4,25	29.10	7.516,10	650,05
27.751,—	208.766,—	6,5	10.9	15.373,60	4.146,35
52.345,—	530.816,—	5,25	27.12	30.615,95	210,10
52.931,90	530.725,40	5	22.12	29.182,90	589,70
49.179,50	584.023,55	5,5	15.5	34.826,15	20.075,80
50.000,—	450.000,—	5,25	20.3 - 20.9	26.250,—	6.562,50
75.130,—	869.836,—	5	29.12	47.248,30	120,80
50.000,—	850.000,—	6,5	—	56.826,90	—,—
46.494,55	622.735,35	5,25	12.12	35.134,55	1.634,70
45.800,—	672.733,—	4,75	30.12	34.130,30	—,—
62.911,65	612.329,—	8,25	25.2	56.307,35	42.799,25
—,—	400.000,—	5,5	31.12	22.306,60	—,—
12.941,50	1.162.600,90	4,25	30.3	49.960,55	43.597,50
59.189,90	1.889.297,30	5,75	22.10	112.038,—	17.843,35
34.415,—	1.165.585,—	5,5	19.11	66.000,—	6.305,50
—,—	2.000.000,—	4,5	20.3 - 20.9	36.000,—	25.000,—
<u>705.675,—</u>	<u>12.639.711,50</u>			<u>659.717,25</u>	<u>169.535,60</u>
—,—	962.664,70	4,25	31.12	39.872,—	—,—

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
A. Crédits liquidés en 1983		Fr.
Aménagement cimetière et columbarium	11. 9.1979	385.000,—
Achat d'une parcelle pour des jardins familiaux	19.10.1981	195.000,—
Aménagement d'un passage public immeuble PTT	15.11.1982	75.000,—
Prêt à la Société de tir	21. 3.1983	100.000,—
		<u>755.000,—</u>
B. Crédits en cours au 31 décembre 1983		
Egouts du Bourg de Versoix	19.11.1979	450.000,—
Egouts de l'avenue de Choiseul	17.12.1979	271.000,—
Collecteur de Richelien	29. 9.1980	100.000,—
		450.000,—
		<u>376.000,—</u>
		926.000,—
Transformations de Bon-Séjour	24.11.1980	1.000.000,—
		<u>800.000,—</u>
		1.800.000,—
Aménagement de jardins familiaux	19.10.1981	185.000,—
Aménagements extérieurs de Bon-Séjour	21.12.1981	670.000,—
Place du Bourg et rue de l'Industrie	21.12.1981	680.000,—
	2. 5.1983	310.000,—
		<u>990.000,—</u>
Etude nouvel aménagement de la commune	21.12.1981	135.000,—
Reconstruction de la halte de Pont-Céard	4. 5.1982	120.000,—
Concours salle omnisports	13.12.1982	90.000,—
Transformation buvette de Port-Choiseul	26. 1.1983	165.000,—
Rénovation du bâtiment central de Bon-Séjour	21. 3.1983	605.000,—
Collecteur de la route de Sauverny	17. 5.1983	254.000,—
Etude n° 2 centre sportif	17. 5.1983	170.000,—
Achat propriété chemin de Montfleury n° 1	17. 5.1983	1.650.000,—
Parc à voitures de Bon-Séjour	17. 5.1983	380.000,—
Quai de transbordement des wagons CFF	17. 5.1983	120.000,—
Reconstruction immeuble route de Suisse 25	19.12.1983	790.000,—
		<u>9.771.000,—</u>
	TOTAUX	<u>10.526.000,—</u>

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1982	Paielements effectués en 1983	Total payé au 31.12.1983	Solde disponible (dépassem.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Réserve générale	353.754,70	—,—	353.754,70	31.245,30
Réserve générale	195.000,—	—,—	195.000,—	—,—
Réserve générale	—,—	75.000,—	75.000,—	—,—
Réserve générale	—,—	100.000,—	100.000,—	—,—
	<u>548.754,70</u>	<u>175.000,—</u>	<u>723.754,70</u>	<u>31.245,30</u>
Emprunt	559.528,95	—,—	559.528,95	(109.528,95)
Emprunt	264.970,—	55.650,—	320.620,—	(49.620,—)
Compte de dépôt Etat				
Réserve générale				
A déterminer				
	935.669,65	157.089,05	1.092.758,70	(166.758,70)
Réserve générale				
Emprunt				
	1.976.649,55	228.584,25	2.205.233,80	(405.233,80)
Réserve générale	—,—	15.000,—	15.000,—	170.000,—
A déterminer	—,—	37.632,—	37.632,—	632.368,—
A déterminer				
Réserve générale				
	63.227,60	732.767,45	795.995,05	194.004,95
A déterminer	40.000,—	30.000,—	70.000,—	65.000,—
Réserve générale	21.548,—	90.510,—	112.058,—	7.942,—
Réserve générale	—,—	10.181,20	10.181,20	79.818,80
Compte de dépôt Etat	—,—	207.421,90	207.421,90	(42.421,90)
Réserve générale	—,—	512.340,10	512.340,10	92.659,90
Réserve générale	—,—	20.500,—	20.500,—	233.500,—
Réserve centre sportif	—,—	100.656,—	100.656,—	69.344,—
Emprunt	—,—	—,—	—,—	1.650.000,—
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	380.000,—
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	120.000,—
Réserve générale	—,—	71.123,—	71.123,—	718.877,—
	<u>3.861.593,75</u>	<u>2.269.454,95</u>	<u>6.131.048,70</u>	<u>3.639.951,30</u>
	<u>4.410.348,45</u>	<u>2.444.454,95</u>	<u>6.854.803,40</u>	<u>3.671.196,60</u>

CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

	1983	
	Budget	Résultat
	Fr.	Fr.
Personnes physiques :		
— total		5.816.824,—
— par centime		116.336,—
Personnes morales :		
— total		142.576,—
— par centime		2.852,—
Ensemble :		
— total	5.750.000,—	5.959.400,—
— par centime	115.000,—	119.188,—

ÉVOLUTION DU PRODUIT GLOBAL DU CENTIME DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

	Population début d'année	Budget	Résultat
		Fr.	Fr.
1974	6476	42.000,—	53.389,—
1975	6850	50.000,—	68.223,—
1976	7138	65.000,—	74.815,—
1977	7261	82.000,—	75.798,—
1978	7193	82.000,—	77.392,—
1979	7340	80.000,—	98.800,—
1980	7526	84.000,—	94.973,—
1981	7747	95.000,—	104.203,—
1982	8134	105.000,—	109.433,—
1983	8196	115.000,—	119.188,—

FONDS SPÉCIAUX

I. Fonds communal de bienfaisance

	Fr.	Fr.
Solde au 1.1.1983		170.098,40
Recettes 1983 :		
— Dons divers	300,—	
— Produit des placements et intérêts	7.542,30	
— Produit des naturalisations	18.450,—	26.292,30
		<u>196.390,70</u>
Dépenses 1983, secours versés		18.201,20
Capital au 31.12.1983		<u>178.189,50</u>

II. Fonds des courses scolaires

Solde au 1.1.1983		21 802,75
Recettes 1983 :		
— Produit des placements et intérêts		814,—
Capital au 31.12.1983		<u>22 616,75</u>

III. Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1.1.1983		1.527,—
Recettes 1983 : intérêts		58,35
Capital au 31.12.1983		<u>1.585,35</u>

IV. Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1.1.1983		87.587,30
Recettes 1983 : intérêts		2 968,—
Capital au 31.12.1983		<u>90.555,30</u>

V. Fonds d'entraide

Solde au 1.1.1983		203.603,55
Recettes 1983 : intérêts		8.568,—
		<u>212.171,55</u>
Dépenses 1983 : paquets de Noël 1982		7 314,—
Capital au 31.12.1983		<u>204.857,55</u>

VI. Fonds Livada

Solde au 1.1.1983		3.343.288,10
Recettes 1983 :		
— Intérêts et produit des placements		129.604,15
		<u>3.472.892,25</u>
Dépenses 1983 : frais		35,—
Capital au 31.12.1983		<u>3.472.857,25</u>

**Extrait du rapport sur le contrôle des comptes
de l'exercice 1983
établi par la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales**

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1983.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1983 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux.

Les procédures de surveillance et de contrôle internes continuent à être appliquées.

Les comparaisons des comptes 1983 avec ceux de 1982 ont été effectuées comme les années précédentes. Elles indiquent l'évolution qui s'est produite au bilan et au compte des recettes et des dépenses.

Bilan

La comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices se présente comme suit :

	31.12.1982	31.12.1983
	Fr.	Fr.
Actif		
Caisse et chèques postaux	350.356,75	193.015,05
Dépôts auprès de l'Etat	3.855.468,10	3.790.684,85
Banques	2.276.883,61	3.880.493,41
Département des travaux publics	1.175.233,90	1.303.878,90
Reliquat d'impôts à encaisser	1.097.785,67	1.318.069,82
Débiteurs divers	233.220,85	324.963,75
Actif transitoire	35.621,05	142.083,55
Placements	1.482.000,—	1.809.000,—
Travaux en cours	4.425.342,75	6.507.882,10
Terrains	3.643.488,50	3.643.488,50
Immeubles publics	13.423.542,—	13.179.696,70
Immeubles locatifs	1.518.590,—	1.518.590,—
Terrains pour routes	315.650,—	315.650,—
Equipements sportifs	135.986,—	130.636,—
Mobilier et matériel	6,—	6,—
Fonds spéciaux (dépôts, titres et placement)	3.847.950,65	3.990.156,45
Total de l'actif	37.817.125,83	42.048.295,08
Passif		
Créanciers divers et passif transitoire	608.446,30	626.580,50
Dette communale consolidée publique	11.345.386,50	12.639.711,50
Dette communale flottante publique	911.964,70	962.664,70
Provisions pour dépenses différées	955.034,60	1.262.278,75
Réserves Département des travaux publics	1.175.233,90	1.303.878,90
Réserves diverses.	7.381.211,35	8.437.862,15
Réserves d'exploitation des immeubles locatifs	89.837,80	105.065,05
Capital communal	11.502.060,03	12.720.097,08
Fonds spéciaux	3.847.950,65	3.990.156,45
Total du passif	37.817.125,83	42.048.295,08

Le total du bilan au 31 décembre 1983 a augmenté de Fr. 4.231.169,25 par rapport à celui de l'exercice précédent.

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

La comparaison, sous forme condensée des recettes et des dépenses des deux derniers exercices, se présente comme suit :

	Comptes 1982	Comptes 1983	Augmentation (Diminution)
	Fr.	Fr.	Fr.
Recettes			
Administration	37.926,—	54.118,15	16.192,15
Finances :			
— Centimes additionnels communaux	5.471.669,90	5.959.399,65	487.729,75
— Fonds de péréquation financière	632.962,—	652.406,—	19.444,—
— Taxe profes. communale	127.318,40	55.375,50	(71.942,90)
— Parts sur impôts gains immobiliers	200.060,90	157.986,30	(42.074,60)
— Redevances des Services industriels	291.036,20	299.862,50	8.826,30
— Fonds d'équipement communal	445.783,75	414.607,60	(31.176,15)
— Divers	122.347,70	146.080,10	23.732,40
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	1.021,90	1.010,—	(11,90)
Police municipale, état civil	29.433,—	27.884,25	(1.548,75)
Travaux publics	140.969,20	198.751,10	57.781,90
Service social	20.990,—	29.643,95	8.653,95
Service du feu et de secours	1.796,20	818,90	(977,30)
Protection civile	9.743,70	9.458,55	(285,15)
	7.533.058,85	8.007.402,55	474.343,70
Dépenses			
Administration	1.897.967,45	2.052.402,45	154.435,—
Finances :			
— Intérêts de la dette communale	668.042,95	699.589,25	31.546,30
— Autres intérêts	85.833,40	—,—	(85.833,40)
— Amortissement de la dette communale	744.836,05	705.675,—	(39.161,05)
— Attribution au fonds de réserve	1.300.000,—	1.400.000,—	100.000,—
— Achat terrains, bâtiments, titres	197.850,—	364.850,—	167.000,—
— Compensation financière aux communes frontalières	24.527,—	33.631,—	9.104,—
— Contributions foncières	9.066,20	9.060,50	(5,70)
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	192.278,05	265.047,35	72.769,30
Police municipale, état civil	1.846,—	3.107,80	1.261,80
Travaux publics	1.897.600,40	1.932.359,75	34.759,35
Service social	198.613,—	265.534,20	66.921,20
Service du feu	86.403,90	110.266,35	23.862,45
Protection civile	153.215,15	95.540,30	(57.674,85)
	7.458.079,55	7.937.063,95	478.984,40
Excédent des recettes	74.979,30	70.338,60	(4.640,70)

Le compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1983 dégage un excédent de recettes de Fr. 70.338,60 alors qu'il était de Fr. 74.979,30 au 31 décembre 1982. La diminution de Fr. 4.640,70 résulte des variations suivantes par rapport à l'exercice 1982 :

Accroissement des recettes	Fr. 474.343,70
moins :	
Accroissement des dépenses	Fr. 478.984,40
	<u>Fr. 4.640,70</u>

L'accroissement tant des recettes que des dépenses est supérieur à celui de l'exercice précédent. Les augmentations, en 1982, avaient été de l'ordre de Fr. 431.000,— pour les recettes et Fr. 435.000,— pour les dépenses.

L'attribution au fonds de réserve par le débit du compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1983 s'est élevée à Fr. 1.400.000,— contre Fr. 1.300.000,— en 1982, soit une augmentation de Fr. 100.000,—. Elle est cependant supérieure de Fr. 707.200,— au montant inscrit au budget.

Le produit des centimes additionnels communaux est supérieur de Fr. 209.399,65 environ au montant budgétisé. Les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime pour les neuf dernières années figurent dans les états financiers.

Conclusions

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte de variations de fortune et du compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1983 tels qu'ils sont reproduits aux annexes ci-après.

La comptabilité est tenue avec soin et exactitude et les documents justificatifs ont été mis à notre disposition.

Les renseignements et la collaboration que nous avons obtenus du secrétariat de la Mairie ont facilité l'exécution de notre mission.

Nous sommes ainsi en mesure de proposer sans réserve l'approbation des comptes de l'exercice 1983.

Genève, le 8 mai 1984.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES

Bernard Zufferey

Rapport de la commission des finances du 22 mai 1984 après vérification des comptes de l'exercice 1983

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En date du 22 mai 1984, la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1983.

Etaient présents :

MM. Claude Ferrero, maire, Gérard Ramseyer et Pierre Wicht, conseillers administratifs, Mmes Micheline Pernet et Janine Schneckenburger (remplace M. May), MM. Daniel Conti, Georges Jauslin, Raymond Lacroix (remplace M. Barde), Pierre Meyll (remplace M. Jaeggle), Pierre-Marie Salamin et René Schneckenburger, conseillers municipaux;

MM. Bernard Zufferey, administrateur de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales, Charles Wicht, secrétaire général, Michel Morzier, comptable.

Les comptes se présentent de la façon suivante :

	Budgétisé	Encaissé
Aux recettes	Fr. 7.362.000,—	Fr. 8.007.402,55
Aux dépenses	Fr. 7.362.000,—	Fr. 7.937.063,95

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 70 338,60 qui sera versé au compte de dépôt communal auprès de la Caisse de l'Etat.

Une attribution au fonds de réserve de Fr. 1.400.000,— est comprise dans les dépenses budgétaires.

La plus-value des recettes se monte à Fr. 645.402,55.

Le bilan au 31 décembre 1983 comporte un actif de	Fr. 42.048.295,08
un passif de	Fr. 29.328.198,—
laissant apparaître un capital communal de	Fr. 12.720.097,08
La dette communale consolidée s'élève à	Fr. 12.639.711,50

Après avoir obtenu toutes les explications désirées, la commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont présentés et de donner décharge au Conseil administratif en le remerciant pour sa parfaite gestion durant l'exercice 1983.

La commission saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à MM. Charles Wicht et Michel Morzier pour la tenue des comptes et la clarté des documents présentés. Elle apprécie le rapport très détaillé de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales qui facilite son travail de vérification.

En outre, après avoir étudié en détail la situation financière de la commune, la commission des finances propose au Conseil municipal de répartir l'attribution de Fr. 1.400.000,— de la façon suivante :

- Fr. 25.000,— au fonds de décoration,
- Fr. 1.375.000,— au fonds de réserve générale.

Le rapporteur : Pierre-Marie SALAMIN

Séance du Conseil municipal du 28 mai 1984
Extrait du procès-verbal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le compte rendu administratif et financier de l'exercice 1983,

Vu le rapport de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales du 8 mai 1984, relatif au contrôle des comptes de l'exercice 1983,

Vu le rapport de la commission des finances du 22 mai 1984,

d é c i d e :

à l'unanimité moins une abstention pour le point 1 ci-après et à l'unanimité pour les points 2, 3 et 4 :

1. Le compte rendu administratif présenté par le Conseil administratif est adopté.
2. Les comptes de l'exercice 1983, avec :

aux recettes	Fr. 8.007.402,55
aux dépenses	Fr. 7.937.063,95
soit un excédent de recettes de	<u>Fr. 70.338,60</u>

sont adoptés.
3. De répartir l'attribution de Fr. 1.400.000,— faite à la réserve générale de la manière suivante :
 - au fonds de décoration Fr. 25.000,—
 - de laisser à la réserve générale Fr. 1.375.000,—
4. De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion avec remerciements pour sa parfaite conduite des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal :

René SCHNECKENBURGER
Président du Conseil municipal

Renseignements

Décharges publiques. — En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique. — Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation *écrite* de la Mairie.

Taille des haies. — En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique.

Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon. — Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens. — Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Ramontage. — Maître ramoneur : M. Kurt Zwygart, ch. des Fourches 53 B, Chêne-Bougeries. Téléphone 48 16 32.

Chef de section. — Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncées au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

Services Industriels. — L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

Contrôle de l'habitant. — Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

Ecoles publiques

Classes primaires Groupe Lachenal : M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 55 12 50.
Ecole de Montfleury : M. Jean Tochon, maître principal, tél. 55 43 31.
Ecole de Bon-Séjour : Mme Tesauri, maîtresse principale, tél. 55 53 53.

Classes enfantines Groupe Lachenal : Mme Vergères, maîtresse principale, tél. 55 12 50.
Chemin Courvoisier : Mme Audergon, maîtresse principale, tél. 55 26 77.
Pavillon chemin Argand : Mme Chapuis, maîtresse principale, tél. 55 23 79.
Ecole de Montfleury : Mme Berger, maîtresse principale, tél. 55 43 31.

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Sottaz, route de Suisse 85, téléphone 55 12 44.
Paroisse protestante, route de Sauverny 7, téléphone 55 27 57.

Renseignements

Sociétés et groupements locaux

Société	Président	
Alroma	M. Serge Alessi	55 51 16
Association des parents des élèves du CO	M. Michel Zolliker	55 41 97
Association des parents des élèves des écoles primaires et enfantines de Versoix	Mme Renate Azoo	55 44 61
Association des cavaliers	M. Claude Lehmann	55 20 65
Association des colonies de vacances	Mme Lise Rey	55 47 01
Association pour la protection des bois de la rive droite	M. J.-P. Schricker	55 28 67
Club des Aînés	Mme Andrée Cuénin	55 32 41
Club cyclotouriste	M. Joseph Santines	55 25 89
Club d'échecs	Mme C. Streng	74 22 10
Club des jeunes de Versoix	M. Yvan Perroud	55 29 61
Club nautique	M. Michel Armagagnan	55 35 00
Confrérie des œnologues	M. Antonio Conti	53 23 03
Confrérie des potes-au-feu	M. Claude Ferrero	55 21 69
Ecole et Quartier	Secrétariat : CO des Colombières	55 56 81
Groupe d'animation artistique de Versoix Galerie « Les Muguets »	M. Philippe Janin	55 48 02
Garderie « Les Moufflets » de Bon-Séjour	Mme Georgette Mettaz	55 42 38
Groupe du costume genevois	Mme Gabrielle Mojonnier	55 20 62
Groupe des dames paysannes	Mme Lilly Serex	55 17 14
Judo-Club	M. Michel Courtois	55 43 16
Ludothèque	Mme Muriel Widmer	55 42 14
Model-Club	M. Jean-Charles Perriard	55 46 01
Musique municipale	M. Bernard Lusti	55 18 65
Samaritains	Mme Lanzoni	55 43 54
Ski-Club	M. Daniel Mettaz	55 42 38
Société fédérale de gymnastique	M. Marc-Henri Mettaz	55 18 60
Société lémanique des courses de lévriers	Mme M. Charles	48 10 70
Société de quilles	M. Ernest Messerli	93 15 34
Société de sauvetage	M. Roland Colli	55 23 13
Société de tir	M. Jean-Pierre Marquis	55 45 18
Tennis-Club	M. Daniel Conti	55 36 46
Versoix Badminton-Club	M. Alain Schurter	55 44 24
Versoix-Basket	M. Didier Hecquet	55 49 47
Versoix Football-Club	M. Claude Jaillet	55 16 24
Versoix Tennis de table	M. Max Kaspar	55 41 65